

Iriséa n°2

Achévé de rédiger le 20/12/2023

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

Codes ISIN	FR001400HPA2 - FR001400HPB0
Durée de vie de la formule	8 ans et 4 jours
Fiscalité	FCP éligible au compte-titres et contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Date d'échéance de la formule	18 décembre 2031
Droits d'entrée	Acquis au distributeur : 2,50% maximum, jusqu'au 13 décembre 2023 à 12h30
Frais de gestion maximum	Directs : 2,50% TTC Indirects : 1% TTC <i>Dont rétrocession aux établissements distributeurs : 0,66%</i>
Droits de sortie	Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion) : · Néant pour tout rachat reçu avant le 13 décembre 2023 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 3 % maximum pour tout rachat reçu après le 13 décembre 2023 à 12h30. Acquis au FCP : · Néant pour tout rachat reçu avant le 13 décembre 2023 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 1 % pour tout rachat reçu après le 13 décembre 2023 à 12h30.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FONDS A CAPITAL NON GARANTI

L'investisseur supportera une perte en capital si l'indice MSCI EMU Social Leaders Select TOP 30 Decrement 5% enregistre, par rapport à son Niveau Initial, une baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale le 12 décembre 2031. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi. Les principaux risques sont : **risque de perte en capital**, risque actions, risque de taux, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié à la réutilisation des garanties, risque de durabilité. Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du fonds.

Indicateur de Risque : 4/7

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). L'échelle de risque indiquée sur le document est celle en vigueur à la date de rédaction du document.

MÉCANISME DE LA FORMULE

La Formule du Fonds est liée à l'évolution de l'Indice MSCI EMU Social Leaders Select TOP 30 Decrement 5%, Indice boursier regroupant les 30 plus grandes capitalisations boursières (pondérées selon leur capitalisation flottante avec un maximum de 5% par société) sélectionnées parmi les entreprises des 10 pays les plus développés de l'Union Economique et Monétaire Européenne qui ont le score social le plus élevé et après application de filtres d'exclusion (controverse, domaine d'activité « social » pas assez important). L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions composant l'indice et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de dividendes à 5%. Cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5%. A la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entrainerait une performance négative, alors la probabilité de perte en capital serait augmentée. L'administrateur de cet indice est MSCI, consultable sur :

<https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-EMU-SOCIAL-LEADERS-S-154187055/>. A la date de création du Fonds, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, dû à l'effet de plafonnement des gains.

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur présent dans le Fonds le 14 décembre 2023 d'obtenir :

Le 18 décembre 2025, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré d'un Gain de **12,50%** si à la première Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **6,03%**) ; sinon

Le 17 décembre 2026, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré d'un Gain de **18,75%** si à la deuxième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,88%**) ; sinon

Le 16 décembre 2027, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré d'un Gain de **25%** si à la troisième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,73%**) ; sinon

Le 14 décembre 2028, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré d'un Gain de **31,25%** si à la quatrième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,59%**) ; sinon

Le 20 décembre 2029, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré d'un Gain de **37,50%** si à la cinquième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,43%**) ; sinon

Le 19 décembre 2030, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré d'un Gain de **43,75%** si à la sixième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,31%**) ; sinon

Le 18 décembre 2031 :

■ son investissement initial, hors frais d'entrée, **diminué de la totalité** de la baisse de l'Indice si à la Date de Constatation Finale, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital** ; ou

■ son investissement initial, hors frais d'entrée, si à la Date de Constatation Finale, **l'Indice a baissé de plus de 10% sans baisser de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial ; ou

■ son investissement initial, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 50%** si à la Date de Constatation Finale, l'Indice est en hausse ou n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,19%**).

* Le Taux de Rendement Annuel (TRA) s'entend brut de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée de 2.5% dans le cadre du CTO, et hors versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation : les frais du contrat s'imputent sur les performances du support.

Le Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 14, 15 et 18 décembre 2023 : **1 302,25 points**

Niveau de l'Indice aux Dates de Constatation

Le Niveau de l'Indice aux dates de Constatation Intermédiaire est le niveau de clôture de l'indice publié les 12 décembre 2025, 11 décembre 2026, 10 décembre 2027, 8 décembre 2028, 14 décembre 2029 et le 13 décembre 2030. Le Niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est le niveau de clôture de l'indice publié le 12 décembre 2031.

Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du 3 août 2023 au 14 décembre 2023. Elle est égale à **1 011,82 euros**.

REPÈRES

Dates de constatation *	Niveau de l'indice	Performance nette	Événement	Résultat	Date d'échéance
12/12/2025					18/12/2025
11/12/2026					17/12/2026
10/12/2027					16/12/2027
08/12/2028					14/12/2028
14/12/2029					20/12/2029
13/12/2030					19/12/2030
12/12/2031					18/12/2031

* Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : Natixis Investment Managers International

La formule de calcul de la performance n'est acquise qu'à l'échéance de la formule (2 ans et 4 jours, 3 ans et 3 jours, 4 ans et 2 jours, 5 ans, 6 ans et 6 jours, 7 ans et 5 jours ou 8 ans et 4 jours). Pour bénéficier de la formule du fonds Iriséa n°2, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale et en dehors des échéances anticipées implique un risque de perte en capital pouvant représenter la totalité du capital investi si l'Indice baissait de 100%.

MENTIONS LEGALES

Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds Commun de Placement Iriséa n°2 est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 4 juillet 2023. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Iriséa n°2 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400HPA2/detail> ou <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400HPB0/detail>

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 18000014. 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

BPCE – RCS Paris 493 455 042 – 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08045100 – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 euros.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques de conflits d'intérêts.